

Cette lettre d'information vous présente :

- [Une actualité prudentielle](#)
- [Une actualité comptable](#)
- [Une actualité ESG](#)
- [Nos autres actualités](#)
- [Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire](#)
- [Nos émissions de radio](#)

Actualité prudentielle

Principal facteur de risque déterminant une position longue / position courte

L'EBA a lancé le 24 avril 2024 une consultation publique sur ses projets de RTS concernant la méthode d'identification du principal facteur de risque afin de déterminer si une transaction représente une position longue ou courte. Ces RTS s'inscrivent dans le cadre des mandats de l'EBA sur le risque de marché en lien avec la mise en œuvre du paquet bancaire.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Test de la capitalisation au niveau groupe applicables aux entreprises d'investissement

L'EBA a publié le 11 avril 2024 la version finale de ses lignes directrices portant sur les tests de capitalisation au niveau d'un groupe applicables aux entreprises d'investissement.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Instruction ACPR relative aux nouvelles remises prudentielles relatives aux cessions de droits sur des contrats de crédit non performants

L'ACPR a publié 19 avril 2024 une instruction relative aux nouvelles remises prudentielles des gestionnaires de crédits, des établissements de crédit, des succursales d'établissements de crédit de pays-tiers, des sociétés de financement et des acheteurs de crédits.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Mécanisme équivalent pour les biens immobiliers inachevés dans le calcul du risque de crédit en approche standard

L'EBA a lancé le 13 mai 2024 une consultation publique sur un projet de RTS concernant le mécanisme équivalent pour les biens immobiliers inachevés dans le calcul du risque de crédit en approche standard. Ce projet de RTS s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de l'EBA pour la mise en œuvre du paquet bancaire.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Modalités de re-soumission des reportings réglementaires

L'EBA a publié le 9 avril 2024 la version finale de ses orientations relatives aux modalités de re-soumission des reportings réglementaires par les établissements assujettis.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Cadre de gouvernance commun pour la collaboration sur la norme DPM 2.0

L'EBA, la BCE et l'EIOPA ont publié un communiqué conjoint le 16 avril 2024 dans lequel elles annoncent la mise en place une alliance pour le DPM, établissant un cadre de gouvernance commun pour la collaboration sur la norme DPM 2.0.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Exercice de simulation volontaire en vue de la mise en œuvre de DORA

L'EBA, l'EIOPA et l'ESMA, ont annoncé le 11 avril 2024, le lancement d'un exercice volontaire pour la collecte des registres d'informations sur les arrangements contractuels concernant l'utilisation de prestataires de services tiers par les entités financières.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Actualité comptable

Nouvelles Règles de Congés Payés pour Arrêt Maladie

Le gouvernement français a annoncé, le 22 avril 2024, l'adoption de la loi concernant les DDADUE avec l'entrée en vigueur de nouvelles règles concernant l'acquisition de congés payés pour les salariés en situation d'arrêt maladie.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Principaux changements à la suite de la publication d'IFRS 18

L'IASB a publié le 9 avril 2024, la norme IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers. L'objectif de ce nouveau texte est essentiellement de permettre aux utilisateurs des comptes de disposer d'états financiers plus comparables, compréhensibles et transparents.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Les nouveaux standards IFRS 18 simplifient la compréhension des états financiers

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la nouvelle norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. La norme IFRS 18 a pour objectif de fournir aux investisseurs des informations plus comparables et transparentes. Pour ce faire, elle introduit des modifications significatives dans le compte de résultat et les états financiers, y compris l'intégration de mesures « non-GAAP ».

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Projet d'Amendements des Normes Comptables pour les Contrats d'Achat d'Électricité Verte

L'IASB a publié le 8 mai 2024, un exposé sondage dans le cadre d'un projet d'amendements des normes IFRS 9 et IFRS 7. L'objectif est de définir le traitement comptable des contrats d'achat d'électricité verte ou PPA.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Recommandations à la suite de la publication des directives pour la mise en œuvre de la top-up tax du Pilier II

L'OCDE a publié le 18 décembre 2023 une publication comprenant des directives administratives détaillées pour la mise en œuvre des règles GloBE (Global Anti-Base Erosion) dans le cadre du Pilier II. Ainsi, les règles de refacturation intragroupe de la top-up tax sont reconsidérées, en particulier dans le cadre d'un rapport intermédiaire 2024.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Actualité ESG

CSRD : Publication d'une notice relative à la transposition

La DGT a publié une notice relative à la transposition de la CSRD en droit français. Cette [notice](#) présente le champ des obligations de publication, le calendrier progressif d'application, les normes applicables pour la préparation de l'information en matière de durabilité et les obligations relatives aux entreprises de pays tiers. Deux précisions apportées par la DGT à l'occasion de la publication de cette notice sont à souligner :

- Le nombre moyen de salariés, qui doit être supérieur à 500 pour que l'entreprise soit dans le champ de la CSRD dès la première vague (données relatives aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024) est à considérer sur deux exercices consécutifs, sur la base de comptes arrêtés (principe identique à celui à appliquer pour l'ensemble des seuils définissant les catégories d'entreprises ou de groupes)
- Lorsqu'une entité consolidante ou combinante est soumise à la CSRD dès la première vague et inclut, dans l'information en matière de durabilité consolidée qu'elle publie, une entité susceptible d'être assujettie à la DPEF (au titre de l'exercice 2024), cette dernière en est exemptée.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

CSRD : Principales dispositions du Code de commerce

Dans un [communiqué daté du 30 avril 2024](#), la CNCC a publié un rappel des principales nouvelles dispositions du code de commerce afin de permettre aux CAC de les appréhender au mieux. Ces dispositions font suite à la transposition de la directive CSRD en droit français et concernent, entre autres, la certification des informations en matière de durabilité, la Haute Autorité de l'Audit (H2A) et l'exercice de la profession de CAC. Ce communiqué n'a pas vocation à interpréter les nouveaux textes.

 [Pour plus de détails, cliquez ICI](#)

Directive CS3D : le Parlement a adopté la directive

[La directive dite CS3D](#) – Corporate Sustainability Due Diligence Directive – a été définitivement adoptée mercredi 24 avril 2024 par le Parlement européen. Ce texte entrera en application de manière progressive :

- à partir de 2027 pour les entreprises de plus de 5 000 employés et réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 1 500 millions d'euros,
- à partir de 2028 pour les entreprises de plus de 3 000 employés et réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 900 millions d'euros,
- à partir de 2029 pour toutes les autres entreprises relevant du champ d'application de la directive (y compris celles de plus de 1 000 salariés et un chiffre d'affaires mondial supérieur à 450 millions d'euros).

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Rôle et analyse des scénarios climatiques dans le renforcement de la gestion et de la surveillance des risques financiers liés au climat

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le 16 avril 2024 un document de discussion sur la manière dont la CSA peut être utilisée concrètement pour renforcer la gestion et la supervision des risques financiers liés au climat.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Autres actualités

Demandes d'agrément et déclarations des gestionnaires de crédits

L'ACPR a publié 19 avril 2024 une instruction relative aux demandes d'agrément et aux déclarations des gestionnaires de crédits. Les demandeurs d'agrément en tant que gestionnaires de crédits doivent désormais soumettre un dossier complet à l'ACPR, selon un formulaire pré-formaté. Les établissements déjà agréé par l'ACPR, sollicitant un agrément de gestionnaire de crédits, sont exemptées de certains formulaires si les actionnaires qualifiés, les dirigeants et les membres de l'organe de surveillance ont déjà été évalués par l'ACPR.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Instruction ACPR relative au retrait d'agrément, d'autorisation et/ou d'enregistrement

L'ACPR a publié 19 avril 2024 une instruction relative au retrait d'agrément, d'autorisation ou d'enregistrement des sociétés de financement, des sociétés de tiers-financement, des entreprises d'investissement, des établissements de paiement, des prestataires de services d'information sur les comptes, des établissements de monnaie électronique ou des gestionnaires de crédits.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Mesures pour atténuer le risque de fraude pour les PSP

L'EBA a publié le 29 avril 2024 un avis dans lequel elle évalue les données sur la fraude aux paiements, tout en identifiant de nouveaux

schémas de fraude et en développant des propositions pour les atténuer.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Adoption définitive par le Parlement européen du paquet LCB-FT

Le Parlement européen a adopté le 24 avril 2024 un ensemble de lois qui renforce l'arsenal d'instruments européens de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, connu sous le nom de paquet LCB-FT ou « AML Package ».

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Union Européenne des Marchés de Capitaux : progrès et perspectives en 2024

Le groupe d'experts missionné par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a publié le 15 avril 2024 un rapport formulant des propositions concrètes pour relancer l'Union des Marchés de Capitaux.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Lancement du Projet Agorá pour les paiements transfrontaliers basés sur la tokenisation

La BRI et sept banques centrales ont annoncé le 3 avril 2024 leur volonté de coopérer avec le secteur privé dans le cadre du projet Agorá. Ce projet a pour objectif la mise à disposition d'un token sur des plateformes programmables au profit du système monétaire.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Marché des opérations de financement sur titres dans l'UE

L'ESMA a publié le 9 avril 2024 son premier rapport relatif au marché des opérations de financement sur titres (les « SFT ») dans l'UE. L'objectif affiché par l'ESMA consiste à réaliser sa mission de supervision du système financier européen et de prévention du risque systémique.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Publications

Performance trimestrielle des banques françaises au 31 Mars 2024

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des grands groupes bancaires français et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Réflexions Réglementaires n°15

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Guide d'élaboration des états financier intermédiaire de 2024

[Ce guide](#) aide à préparer des états financiers dans les respects des Normes Comptables IFRS et intègre des « Illustrative disclosures » et une « Disclosure checklist ».

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Handbook: GHG emissions reporting

[Ce guide](#) explique comment mesurer et déclarer des émissions de gaz à effet de serre suivant le GHG Protocole. Cette édition de mars 2024 comprend également de nouvelles FAQ - en particulier les compensations carbone et des comparaisons actualisées entre la norme climatique ESRS E1, la règle climatique de la SEC et la norme IFRS S2.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

KPMG Regulatory Radar

Découvrez le dernier numéro de la publication trimestrielle du réseau KPMG réalisée par le RIC (Risk Insight Center) qui analyse les nouveaux enjeux des régulateurs bancaires et du secteur financier dans son ensemble.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

KPMG SSM Insights

Découvrez les dernières publications du BCE Office de KPMG « SSM Insights Newsletter » avec une série d'articles qui traitent des sujets de préoccupation des banques européennes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

ESG Regulatory Essentials

Découvrez la nouvelle publication du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui décrypte les derniers développements réglementaires Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ayant un impact sur le secteur financier.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Radio KPMG

Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)



Panorama de l'actualité comptable et réglementaire bancaire



FRÉQUENCE
BANQUE



Emission de Mai 2024

Notre dernière [édition](#) du mois de mai est disponible depuis le 28 mai 2024 sur la page de Radio KPMG, accessible via [KPMG.fr](https://www.kpmg.fr) et présente :

- **Tour d'horizon de l'actualité réglementaire :** lutte anti-blanchiment, modalités de re-soumission des reportings, mécanisme équivalent pour les biens immobiliers inachevés dans le calcul du risque de crédit en approche standard....
- **Gestion des risques ESG par les banques :** l'EBA décrypte ses propositions de lignes directrices.

 [Pour écouter notre dernière émission, cliquez ici](#)



L'application Radio KPMG

Avec vous,
partout,
à tout moment



Contacts

Arnaud Bourdeille

**Associé
Responsable du secteur Banque**
01.55.68.62.11



Sylvie Miet

**Associée FS Consulting Banque
Responsable du centre d'excellence
Banque**
01.55.68.74.49



Mylène Miguiditchian

**Associée
Responsable de la doctrine
comptable bancaire**
01.55.68.93.87



Gilles Kolifraith

**Associé FS, KPMG Avocats
Responsable des sujets juridiques
bancaires**
01.55.68.51.16



Stéphane Salabert

**Associé FS GRC Banque
En charge des sujets Conformité
Banque**
01.55.68.73.39



kpmg.fr



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

«KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.*

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.